

L'an deux mille neuf, le dix neuf mai à quatorze heure trente le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze mai deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19  
Membres titulaires présents ou représentés: 11  
Pouvoirs : 1  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 11

**Présents(es)**

André AUBERIC,  
Gérard AZIBI,  
Marcel BAGARD,  
Jean-Marie BERTRAND,

Marc BONNARD,  
Jean-Pierre BUIX,  
Gérard COUPON,  
Michèle EYBALIN,

Bruno LAGIER,  
Hervé RASCLARD

**Pouvoirs**

Christine NIVOU à Hervé RASCLARD

**Excusés(es)**

Jean BESSON, Pierre COMBES, Dominique GUEYTTE, Nicolas ROSIN, Michel TACHE, Catherine VESPIER

\*\*\*\*\*

**Objet :** Etude d'opportunité de la création d'un centre de télétravail et de télé services

Le milieu rural particulièrement pénalisé par la disparition et l'éloignement des services publics cherche des alternatives pour expérimenter des nouveaux services à la population, aux collectivités et aux entreprises en tirant parti des atouts et des changements induits par la révolution numérique.

En croissance régulière, le télétravail concerne 7% environ des salariés en France, contre 25 % dans certains pays européens, et procure des avantages tant aux entreprises qu'aux salariés et à la collectivité. L'accord du 19 juillet 2005 entre les partenaires sociaux précise le statut des télétravailleurs.

Déjà, 440 000 télétravailleurs salariés et de plus en plus de télétravailleurs indépendants s'installant à la campagne exercent leur activité à domicile ou de façon nomade. Une grande partie d'entre eux expriment le souhait de travailler au moins une partie de leur temps dans un espace professionnel à proximité de leur domicile, de leur maison de campagne ou de leur clientèle, par exemple dans un «télé centre».

L'attractivité des Baronnies Provençales ainsi que le fort taux de résidents secondaires offrent un potentiel de développement de ces nouveaux services.

Le Président propose au bureau de lancer une étude permettant de mesurer l'intérêt et l'opportunité de la création d'un centre de télétravail, télé-services et téléformations (projet Epicentre) dans les Baronnies Provençales (zone massif du Pays Une Autre Provence) s'appuyant sur le développement du réseau très haut débit.

L'étude se déroulera sur 37 communes du territoire du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.

Celles-ci, représentant 16 042 habitants, sont réparties sur deux départements :

Drôme : 36 communes pour 15 508 habitants,

Hautes-Alpes : 1 commune pour 534 habitants.

Cette étude permettra la validation du projet Epicentre, outil de proximité et d'attractivité économique du nord-est du Pays (zone montagne – projet de Pnr) de tout service utilisant des TIC.

Il est envisagé de solliciter le soutien technique du pôle numérique de la Drôme ainsi que celui du réseau national des Télé centres.

Le Président propose au bureau de solliciter le concours du Pays Une Autre Provence pour la réalisation de cette action.

Le budget prévisionnel de cette action est le suivant :

Dépenses :

• Enquête de terrain – analyse – rapport d'opportunité (prestation ext.)	15 500 €
• Coordination – gestion – secrétariat	1 500 €
Total	17 000 €

Recettes :

• Syndicat Mixte des Baronnies Provençales	3 400 €
• Pays Une Autre Provence	13 600 €
Total	17 000 €

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la proposition du Président, l'autorise à solliciter toutes subventions, à lancer toute consultation conformément à sa délibération 40-2007 du 30 novembre 2007 fixant les démarches à suivre en cas de passation de marché public, et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD